

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 28 AVRIL 2014

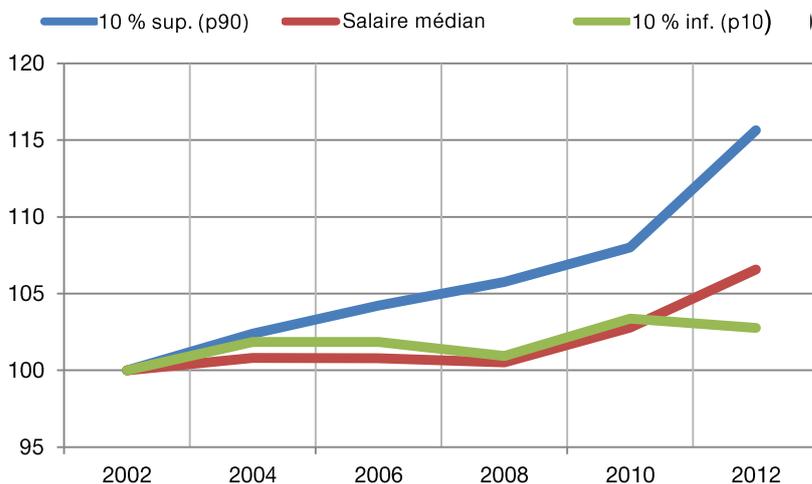
Daniel Lampart, économiste en chef et premier secrétaire de l'USS

Enquête suisse sur la structure des salaires 2012 : la position de l'USS

Une Suisse encore moins sociale : il faut plus de CCT et de salaires minimums

Les résultats de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2012 sont inquiétants. L'écart entre les salaires s'est encore plus creusé. Les salaires des 10 % supérieurs – cadres et spécialistes – ont à nouveau nettement plus progressé que les autres. Jusqu'à ce jour, ils avaient au moins pu suivre le rythme des salaires moyens. Or, en 2012, un nouvel écart est apparu. Les salaires des 10 % supérieurs ont augmenté en termes réels de 7,1 % entre 2010 et 2012 (+ Fr. 9 901.- par an), alors que les 10 % inférieurs ont reculé de 0,6 % (- Fr. 286.- par année).

Salaires réels par percentile (2002=100)



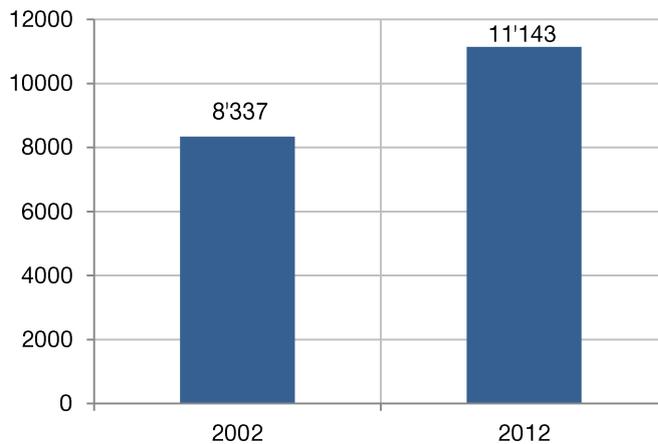
Le recul enregistré par les 10 % inférieurs (salaires inférieurs à Fr. 3 886.-) devrait avoir eu lieu dans les branches sans convention collective de travail (CCT) étendue prévoyant des salaires minimums. Car dans l'hôtellerie-restauration, le nettoyage, etc., les salaires minimums des CCT ont été relevés, respectivement un 13^e mois a été introduit pour tous les salarié(e)s. Les données peu nombreuses disponibles à ce jour indiquent une pression sur les salaires dans l'horticulture, les agences de travail temporaire et le commerce de détail sans CCT (en particulier produits non alimentaires). Dans ces branches, les employeurs qui font pression sur les salaires ne peuvent pas être contraints de modifier leurs salaires, sauf si la Confédération ou un canton introduisent

des salaires minimums à des fins de protection. Malheureusement, aucun canton de Suisse alémanique ne l'a fait à ce jour. Seule la Confédération a édicté des salaires minimums pour l'économie domestique. La situation des travailleurs et travailleuses du secteur des bas salaires pourrait s'améliorer rapidement et simplement si un plus grand nombre de CCT étaient conclues (tous les domaines du commerce de détail, toutes les entreprises d'horticulture, entre autres). Pour que les salarié(e)s des branches sans CCT soient protégés contre les pressions sur les salaires, un salaire minimum national de 22 francs de l'heure est nécessaire.

La forte hausse des salaires supérieurs s'explique par le versement plus fréquent de bonus, car ceux-ci sont principalement distribués aux cadres et aux spécialistes, donc aux classes de salaire où les rémunérations sont déjà élevées. En effet, contrairement à la politique salariale classique avec laquelle les représentant(e)s des patrons et ceux du personnel négocient les salaires, les bonus sont unilatéralement distribués par les patrons ou les cadres supérieurs. Les autres salarié(e)s sont exclus de la fixation des salaires et ravalés au rang de simples bénéficiaires de bonus. Conséquence : l'encadrement qui doit distribuer les bonus en revendique la part la plus grande pour lui, les autres employé(e)s recevant moins¹. Les CCT contenant des dispositions impératives sur les salaires sont la meilleure garantie pour que les salaires soient négociés.

Bonus annuels moyens

(en francs)



Le fait que les inégalités de salaires entre femmes et hommes n'aient pas continué de diminuer est aussi un très grand problème. L'évolution positive au début des années 2000 ne s'est plus poursuivie à partir de 2006. En comparaison internationale, la Suisse est depuis longtemps déjà en perte de vitesse. La Constitution fédérale et la législation exigent l'égalité entre les sexes. Le Dialogue sur l'égalité des salaires, auquel les entreprises participent librement, ayant échoué, nous avons désormais besoin de mesures contraignantes pour améliorer la situation des femmes en matière de salaire. Les salaires minimums élimineraient une partie des inégalités salariales entre hommes et femmes parce que ces dernières sont fortement touchées par les bas salaires.

¹ Cf. l'aperçu de la recherche internationale à ce sujet et les interdépendances correspondantes pour la Suisse dans Lampart, D. et D. Gallusser (2013) : Boni und wachsende Lohnschere. Dossier de l'USS N° 97 (en allemand seulement).

Inégalité de salaire entre femmes et hommes

(différence des salaires médians en % du salaire médian des hommes)

